

# AVIS DE CONCERTATION

## DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BORDEAUX METROPOLE DANS LE CADRE DU PROJET BAHIA A TALENCE

Le public est informé que par délibération n°2017/721 en date du 24 novembre 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé **l'ouverture de la concertation relative au projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole dans le cadre du projet BAHIA à Talence.**

Le projet BAHIA concerne le regroupement de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Piqué (Villenave d'Ornon) et de la Maison de santé protestante Bagatelle (Talence). Le nouvel ensemble hospitalier sera implanté à Talence sur le site de la MSPB. La réalisation de cet équipement nécessite de rendre le PLU compatible.

La concertation est organisée à l'initiative de Bordeaux Métropole en application de l'article L 121-16 du code de l'environnement. Bordeaux Métropole a choisi d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant.

Par décision de la CNDP (Commission nationale du débat public) du 6 décembre 2017, Madame Julie Dumont, consultante en concertation et développement durable, a été désignée en tant que garante, avec l'appui de Monsieur François Nau, garant historique

La durée de la concertation a été fixée à 3 semaines, soit du

**Lundi 19 février 2018 au vendredi 9 mars 2018 inclus.**

A partir du 19 février 2018, le public pourra consulter le dossier de concertation et consigner ses observations et suggestions sur les registres papier et numérique ouverts à cet effet :

- A la mairie de Talence
- A Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet 41 crs maréchal Juin à Bordeaux)

aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)).

Les observations et suggestions pourront être également adressées par correspondance à Madame Julie Dumont, Garante Concertation PLU, à l'adresse de Bordeaux Métropole (DUPP - service planification), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex ou par mail à [julie.dumont@garant-cndp.fr](mailto:julie.dumont@garant-cndp.fr)

Une réunion publique se tiendra le mardi **6 mars 2018 à 19 h 30**, espace François Mauriac rue du Professeur Arnozan à Talence.

A l'issue de la concertation, le garant transmettra son bilan dans le délai d'un mois à Bordeaux Métropole qui le publiera sur le site [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr).

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, Bordeaux Métropole publiera sur ce même site, les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

A Bordeaux, le 2 février 2018  
Alain Juppé  
Président de Bordeaux Métropole